



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroport de Cherbourg-Maupertus

Question écrite n° 11103

Texte de la question

M. Yves Bonnet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus et du contrôle aérien du trafic y afferent. En effet, la réduction de six à deux du nombre des contrôleurs d'approche conduit à la restriction des heures d'ouverture et justifie paradoxalement une diminution du trafic comptabilisé, elle-même justifiant la réduction des effectifs. Une telle situation est incompatible avec le principe du service public et conduit à demander l'implantation à Cherbourg d'un centre d'approche directrice qui permettrait d'alléger le service des centres de Brest et de Paris et affirmera la position stratégique du contrôle français au regard des zones relevant de la souveraineté britannique.

Texte de la réponse

Ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus rencontre actuellement de fortes difficultés liées à l'insuffisance du nombre des personnels de contrôle. Cette situation doit être appréciée dans un contexte de sous-effectif conjoncturel qui n'affecte pas uniquement cet aérodrome mais l'ensemble du système de contrôle aérien national et, en particulier, les centres en route de la navigation aérienne. La capacité de ces centres est essentielle car de leur bon fonctionnement dépend la régularité du trafic de l'ensemble des aérodromes. C'est pourquoi la première priorité a été de redonner au plus vite à ces centres une capacité leur permettant de faire face à la forte augmentation du trafic enregistrée au niveau national. Les recrutements importants de contrôleurs effectués au cours des dernières années permettront progressivement, lorsque ces agents auront été formés, de revenir à une situation plus satisfaisante sur les aérodromes. Compte tenu de la situation particulièrement délicate à laquelle se trouve confronté l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a demandé au directeur général de l'aviation civile de rechercher les solutions permettant de revenir rapidement sur cet aérodrome à une meilleure situation d'effectif. Ces solutions pourraient s'inscrire dans le cadre des études actuellement menées au sein de la direction générale de l'aviation civile pour optimiser les conditions dans lesquelles est assuré le service de contrôle d'approche au bénéfice de l'ensemble des aérodromes nationaux en renforçant, en particulier, des pôles d'activité existants avec pour objectif de rendre en permanence le service le mieux adapté aux usagers de chacun des aérodromes, Cherbourg-Maupertus en particulier.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11103

Rubrique : Aéroports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mai 1994

Question publiée le : 14 février 1994, page 694

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2623